

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2021 -

DÉCISION N° 21 - 09 - 063

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 1^{er} octobre 2021, s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

Excusée :

- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 3 : L'attribution du marché relatif à la maintenance et l'évolution des applications SYAPE (Système d'Aide au Pilotage et à l'Evaluation) du SDIS de la Loire.

En 2012, le SDIS de la Loire s'est doté d'un schéma de pilotage destiné à améliorer la qualité avec notamment le développement d'une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.

Cette démarche s'adresse à l'ensemble des niveaux décisionnels de l'établissement : Politique – Stratégique – Opérationnel.

Pour cela, le SDIS 42 a acquis auprès de la société OXIO, devenue CIRIL GROUP suite à une opération de fusion, un ensemble d'outils informatiques qui constituent le SYAPE (Système d'Aide au Pilotage et à l'Evaluation), outils qui permettent à l'ensemble de l'encadrement de disposer d'indicateurs d'activités sur la base de données qualifiées, et ainsi accompagner la prise de décision dans le cadre de la démarche de pilotage.

Aussi, compte tenu de la spécificité technique du marché, seule la société CIRIL GROUP peut réaliser la maintenance (corrective et évolutive) des applications SYAPE du SDIS de la Loire.

Ce marché a été lancé selon la procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence en application de l'article R2122-3 2° du Code de la commande publique.

Ainsi, une lettre de consultation a été adressée le 30 septembre 2021 à la société CIRIL GROUP sise 49 avenue Albert Einstein, BP 12704 - 69603 VILLEURBANNE.

Cette société a déposé une offre dans les délais qui lui étaient impartis.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de 50 000 € HT, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'attribution du présent marché lors de sa séance du 19 novembre 2021, à l'appui du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 19 novembre 2021 attribuant le marché relatif à la maintenance et l'évolution des applications SYAPE (Système d'Aide au Pilotage et à l'Evaluation) du SDIS de la Loire à l'entreprise **CIRIL Group** sise 49, avenue Albert Eistein, BP 12704 – 69 603 VILLEURBANNE.

Article 2 :

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marianne DARFEUILLE